

04 Jul 2024 -09:55

L'Office des Etrangers lance un nouveau site web pour les demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile qui souhaitent déposer une demande d'asile en Belgique doivent enregistrer leur demande auprès de l'Office des étrangers. Beaucoup ignorent ce qui les attend exactement à ce stade. C'est pourquoi l'Office des étrangers a développé un site web pour informer les demandeurs durant ce processus: www.asylumregistration.be. À travers des textes, des audios et des vidéos, les étapes telles que le contrôle de sécurité et la prise d'empreintes digitales sont expliquées de manière claire.



Dans la file d'attente et les salles d'attente, les demandeurs sont dirigés vers le site web via des affiches avec des QR codes et ils peuvent le consulter grâce à une connexion wifi accessible gratuitement.

En plus du site web, l'information est également proposée via une farde de documents, des bornes d'information et des brochures. De cette manière, nous offrons une information de qualité de manière accessible, adaptée à notre public cible.

En informant bien les demandeurs sur l'objectif et le déroulement du processus d'enregistrement et sur ce qui est attendu d'eux, l'enregistrement peut se dérouler de manière plus fluide, plus efficace et est de meilleure qualité.

Le site web a été cofinancé par l'Union européenne.

Asylumregistration

Office des étrangers
Boulevard Pachéco, 44
1000 Bruxelles
Belgique
02 488 80 00
<https://dofi.ibz.be>
infodesk@ibz.fgov.be

Dominique Ernould
Porte-parole
0475 75 42 52
dominique.ernould@ibz.fgov.be